



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale
d'assurance qualité des expertises médicales COQEM

Rapport annuel 2023

Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM)

Secrétariat spécialisé de la Commission fédérale
d'assurance qualité des expertises médicales
c/o OFAS
Effingerstrasse 20
CH-3003 Berne
www.ekqmb.admin.ch

Résumé

La Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM), créée en 2022, a concentré son travail, au cours de sa deuxième année d'existence et conformément aux dispositions légales, sur l'assurance qualité et l'élaboration de recommandations relatives aux critères d'exigence et de qualité pour la procédure d'établissement des expertises, l'évaluation de la qualité des expertises et la surveillance du respect des critères développés par les experts et les bureaux d'expertises.

Sur la base d'une étude du professeur Muschalla et al. sur l'enquête auprès des assurés, un groupe de travail de la commission a élaboré une enquête sur le vécu de la situation d'expertise à réaliser de préférence par voie électronique. En ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'établissement d'expertises médicales, un avis de droit a été commandé, qui a été achevé fin 2023 par le professeur U. Kieser. Au cours de l'année de référence, la COQEM a en outre mené une étude pilote sur l'utilisation de la procédure d'évaluation par les pairs pour les expertises médicales, dont la conclusion positive a conduit à quelques modifications des questions d'examens afin de les utiliser à l'avenir de manière plus efficace pour l'évaluation de la qualité. Pour la première fois, des statistiques publiques sur les expertises médicales ont été analysées, notamment en ce qui concerne la réalisation de telles expertises dans les établissements de formation tels que les cliniques universitaires et les hôpitaux. Des tendances inquiétantes ont été constatées, notamment en psychiatrie et en psychothérapie. En ce qui concerne le besoin de relève en matière d'expertise, la COQEM a commandé une étude sur la formation continue des médecins dans le domaine de l'évaluation de la capacité de travail, dont les résultats sont attendus pour l'automne 2024. Les indicateurs de qualité élaborés par la commission ont été publiés en janvier 2024. En été/automne 2023, la COQEM a examiné un échantillon aléatoire d'expertises réalisées par le centre d'expertises polydisciplinaires PMEDA SA et a publié les recommandations correspondantes sur la base des lacunes constatées. La commission a présenté son travail à un large public national et international lors de plusieurs conférences et dans des publications spécialisées. Elle a en outre préparé les élections de renouvellement pour la législature 2024-2027 et le remplacement de trois membres sortants.

Pour l'année 2024, la COQEM prévoit de réaliser une enquête auprès des personnes concernées sur le vécu de la situation d'expertise ainsi que d'acquérir et de former des pairs qualifiés pour les futures évaluations d'expertises dans le cadre d'une assurance qualité globale. Il est également souhaitable que les services médicaux régionaux de l'assurance-invalidité utilisent une version courte de la procédure d'évaluation par les pairs pour assurer la qualité au cas par cas. Les résultats de l'étude mandatée sur la formation médicale continue, qui seront disponibles à l'automne 2024, serviront de base à des recommandations dans ce domaine important. En outre, un monitoring basé sur la statistique publique des expertises permettra à la commission d'observer les évolutions importantes et, le cas échéant, d'émettre des recommandations.

Sommaire

Table des matières

1	Tâches de la COQEM	4
2	La commission et son secrétariat	5
2.1	<i>Membres de la commission</i>	5
2.2	<i>Secrétariat spécialisé</i>	6
3	Les thèmes d'actualité de la COQEM	6
3.1	<i>Enquête auprès des assurés (vécu de la situation d'expertise des personnes assurées)</i>	6
3.2	<i>Intelligence artificielle (IA) dans le domaine de l'expertise</i>	6
3.3	<i>La procédure d'évaluation par des pairs (PEP)</i>	7
3.4	<i>Indicateurs de qualité (IQ)</i>	7
3.5	<i>Rapport PMEDA</i>	8
3.6	<i>Analyse des statistiques publiques des expertises de l'assurance invalidité</i>	8
3.7	<i>Formation initiale et continue des experts</i>	10
4	Calendrier et contacts	11
4.1	<i>Séances de la commission</i>	11
4.2	<i>Autres séances</i>	12
5	Prises de position, publications et recommandations	12
5.1	<i>Recommandations</i>	12
5.2	<i>Publications</i>	12
5.3	<i>Présentation de la COQEM lors de journées et d'événements externes</i>	13
6	Rapport financier	13
7	Conclusion et perspectives pour l'année 2024	14

1 Tâches de la COQEM

En vue d'améliorer la qualité des expertises médicales dans le cadre des assurances sociales, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de créer une commission afin d'améliorer la qualité des expertises médicales mandatées par les assurances sociales (art. 44, al. 7, let. c, LPGA)¹. Cette commission surveille l'accréditation des centres d'expertises, le processus d'expertise ainsi que les résultats des expertises médicales, et formulera des recommandations officielles sur ces thématiques.

Les tâches de la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) sont décrites en détail dans l'art. 7p, al. 1 et 2, de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA). Elles incluent l'élaboration de recommandations concernant :

- les critères d'exigences et de qualité applicables au processus d'expertise ;
- les critères relatifs à l'activité des experts ainsi qu'à leur formation initiale, continue et postgrade ;
- les critères relatifs à l'accréditation des centres d'expertises et à leur activité ;
- ainsi que les critères et les instruments relatifs à l'évaluation qualitative des expertises.

La commission surveille en outre si ces critères sont respectés par les experts et les centres d'expertises et peut formuler des recommandations publiques.

La COQEM est composée d'une présidence et de douze autres membres. Trois personnes représentent le corps médical, deux les assurances sociales (assurance-invalidité et accidents), deux les organisations de patients et des organisations d'aide aux personnes handicapées et deux les milieux scientifiques. Les centres d'expertises, les neuropsychologues ainsi que le secteur de la formation en médecine des assurances sont chacun représentés par une personne (art. 44, al. 7, let. c, LPGA, art. 7o, OPGA).

La COQEM dépend du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Le secrétariat de la commission (art. 8i^{bis} OLOGA) est rattaché à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les ressources de la COQEM sont inscrites au budget de l'OFAS.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformationen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-86019.html>

2 La commission et son secrétariat

2.1 Membres de la commission

Tableau : membres de la COQEM pour l'année 2023

Membre	Activité, position
Michael Liebreuz	Pr D ^r méd., président de la commission, professeur extraordinaire de psychiatrie forensique et directeur de la section de psychiatrie forensique de l'Université de Berne
Maria Cerletti	D ^r méd., spécialiste en psychiatrie et psychothérapie FMH, en cabinet indépendant, Zurich
Andreas Gantenbein	Pr D ^r méd., spécialiste en neurologie FMH, en cabinet indépendant (Neurologie am Untertor), Bülach, et conseiller médical, Rehaklinik ZURZACH Care, Bad Zurzach
Manuel Klöti	D ^r méd., spécialiste en rhumatologie, médecine physique et réhabilitation, médecine interne FMH, Médecin-conseil SSMC ; Hirslanden Klinik St. Anna, en cabinet indépendant, Luzern
Boris Petermann	Juriste, responsable du département Médecine d'assurance de l'office AI pour le canton de Vaud, Vevey
Josef Grab	D ^r méd., MAS en médecine des assurances, spécialiste en chirurgie FMH, médecin-chef de la division médecine des assurances de la Suva, Lucerne
Claudia Pascali	Lic. iur., Inclusion Handicap, collaboratrice juridique assurances sociales, Berne
Marc Zürcher	Lic. iur., avocat, Service juridique de Procap Suisse, Bienne et avocat au barreau indépendant, Neuchâtel, Juge suppléant au Tribunal cantonal, Fribourg
Pierre Cattin	L.L.M., avocat, professeur associé, Haute école valaisanne de travail social, Sierre
Stéphane Genevay	Pr D ^r méd. rhumatologie, médecin adjoint agrégé, Département de médecine, Service de rhumatologie, Hôpitaux universitaires de Genève
Yvonne Bollag	Lic. iur., responsable asim Begutachtung, médecine des assurances, Hôpital universitaire de Bâle
Françoise Colombo-Thuillard	Psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP, Cabinet indépendant de consultation de neuropsychologie, Villars-sur-Glâne
Isabelle Gabellon	D ^r méd., spécialiste en médecine interne et rhumatologie, chargée de formation chez Swiss Insurance Medicine

A partir du 01.01.2024, Monsieur le Prof. S. Genevay, Madame lic. phil. F. Colombo-Thuillard et Mme C. Pascali, licenciée en droit, ont démissionné. Les membres suivants de la commission ont été nommés par le Conseil fédéral pour la législature 2024-2027 :

Sibylle Käser Fromm ; Lic. en droit, avocate, Inclusion Handicap, collaboratrice spécialisée en droit des assurances sociales ;

Delphine Courvoisier ; Ph. D. en psychométrie, MS. en statistiques et en psychologie, Privat-docent, Professeure assistante, Faculté de médecine, Université de Genève ;

Priska Bodmer, Neuropsychologue FSP, Expert SIM, Logopédiste ARLD, Rue de Bourg 6, 1003 Lausanne.

La commission est désormais composée de 6 femmes (46,2 %) et de 7 hommes (53,8 %). 6 membres sont germanophones (46,2 %), 6 sont francophones (46,2 %) et 1 membre est italophone (8 %).

2.2 Secrétariat spécialisé

Le secrétariat est dirigé depuis le 1^{er} mai 2022 par le D^r méd. Roman Schleifer, avec un taux d'occupation de 80 %. Depuis le 1^{er} juin 2022, M. Markus Braun, D^r phil., travaille à un taux de 90 % pour le secrétariat en tant que chercheur bilingue en sciences sociales. M. Roman Jaquier est employé par le secrétariat à 100 % depuis le 1^{er} août 2022 en tant que juriste francophone et M^{me} Rachelle Eichenberger à 60 % depuis le 1^{er} novembre 2022 en tant que collaboratrice spécialisée bilingue.

Secrétariat spécialisé, état au 31 décembre 2023

Roman Schleifer (80 %)	D ^r méd., responsable du secrétariat
Markus Braun (90 %)	D ^r phil., chercheur en sciences sociales et statisticien
Roman Jaquier (100 %)	M ^{Law} , juriste
Rachelle Eichenberger (60 %)	Secrétaire spécialisée

3 Les thèmes d'actualité de la COQEM

Au cours de l'année de référence, six réunions plénières de la COQEM ont eu lieu. En outre, deux réunions du groupe de travail Indicateurs de qualité, trois réunions du groupe de travail Qualité structurale, une réunion du groupe de travail Enquête auprès des assurés sur la situation d'expertise et deux réunions du groupe d'accompagnement de l'étude sur la formation postgraduée et continue ont été organisées. Les thèmes suivants étaient au premier plan :

3.1 Enquête auprès des assurés (vécu de la situation d'expertise des personnes assurées)

La Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) a décidé de saisir systématiquement la perception de la situation d'expertise par les assurés pendant une procédure d'instruction AI. L'objectif est d'intégrer le point de vue des assurés dans le contrôle de qualité global et d'obtenir un aperçu complet de la pratique actuelle en matière d'expertises en Suisse. Cela doit contribuer à identifier les éventuelles mesures à prendre dans des domaines tels que la formation des expertes et experts ou les directives professionnelles. Afin de discuter de l'utilité d'une enquête auprès des évaluateurs, la COQEM a tout d'abord commandé une étude bibliographique externe. Celle-ci devait présenter l'état des connaissances scientifiques sur cette méthode et spécifier les conditions dans lesquelles un tel instrument pourrait contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de l'expertise médicale. Le rapport d'étude du professeur Muschalla et al. a été publié en août 2023. Sur cette base, un groupe de travail de la COQEM a conçu une enquête et développé, avec le soutien de l'OFAS, une plateforme électronique qui sera utilisée pour l'enquête future. L'enquête de la COQEM se fera principalement par voie électronique, des questionnaires papier seront utilisés dans des cas exceptionnels. Les résultats de cette enquête permettront à la COQEM de formuler des recommandations ciblées sur les besoins d'action identifiés et d'entamer un dialogue avec les différents évaluateurs ou organismes d'évaluation en vue d'améliorer la qualité.

3.2 Intelligence artificielle (IA) dans le domaine de l'expertise

La Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) a demandé un avis de droit au vu de l'importance croissante de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) comme outil d'expertise médicale. [L'expertise réalisée par le professeur U. Kieser](#) aboutit aux conclusions suivantes : Dans la mesure où l'IA est utilisée pour une activité d'aide à l'élaboration d'expertises médicales (travail de recherche et activités similaires), aucune délimitation ou étape particulière n'est nécessaire. Si l'IA est utilisée pour une activité qui sort du cadre (étroitement délimité) de l'activité auxiliaire, il s'agit de l'utilisation d'un instrument qui doit être assimilé à l'intervention d'une autre personne compétente. C'est pourquoi, lors d'une telle intervention, des exigences procédurales supplémentaires doivent être remplies, notamment en ce qui concerne :

- Les fondements et les principes de base du système d'IA à utiliser

- Les capacités du système d'IA
- Leurs limites d'utilisation, ainsi que
- L'étendue et les résultats des tests de sécurité effectués.

L'accord du mandant pour l'utilisation de l'IA est obligatoire. En outre, l'expertise doit indiquer de manière transparente quelles parties ont été élaborées avec l'aide de l'IA. La réglementation de ces aspects devrait par exemple figurer dans l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA) ou en tout cas faire l'objet d'une directive de l'autorité fédérale compétente.

3.3 La procédure d'évaluation par des pairs (PEP)

La procédure d'évaluation par les pairs (PEP), une méthode d'assurance qualité dans le cadre de laquelle les travaux, études ou expertises scientifiques sont évalués par des collègues indépendants de la même discipline (pairs), joue un rôle central dans la recherche universitaire et l'assurance qualité.

L'étude pilote sur l'évaluation par les pairs des expertises médicales s'est achevée avec succès à l'automne 2023. Dans le cadre de cette étude, une formation structurée pour les pairs médicaux a été développée et testée dans la pratique. Grâce au soutien de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), il a été possible d'établir une plateforme électronique en ligne pour la réalisation de l'évaluation par les pairs, qui s'est avérée fiable au cours du projet pilote. Il convient de souligner en particulier que les évaluations ont pu être réalisées de manière décentralisée et sans difficultés techniques notables. Les définitions des critères d'examen et du degré de gravité des déficiences (définitions d'ancrage) ont été jugées claires et utiles par les pairs. Seules quelques précisions ont été nécessaires lors des formations. Le temps moyen consacré à chaque expertise partielle était de 95 minutes, les expertises défectueuses nécessitant en moyenne 107 minutes, ce qui est nettement supérieur. L'étude a montré qu'une réduction de la liste des questions de contrôle à des questions de contrôle formelles ne permettrait pas d'économiser beaucoup de temps. Sur la base des résultats du projet pilote, il a été décidé d'adapter la version courte du PEP. Dans le contexte du développement d'indicateurs de qualité et compte tenu de l'étude pilote, la COQEM a également décidé de modifier certaines questions de contrôle. La publication de la procédure révisée d'évaluation par les pairs dans trois langues nationales est prévue pour le printemps 2024. A l'avenir, la procédure d'évaluation par des pairs sera utilisée sur mandat de la COQEM pour l'évaluation des expertises. En outre, la COQEM estime souhaitable d'utiliser la version courte de la procédure par le SMR de l'AI dans le cadre de l'assurance qualité au cas par cas. La procédure d'évaluation par les pairs a été présentée en octobre 2023 lors du Congrès européen de médecine des assurances et a suscité un grand intérêt parmi les médecins des assurances de différents pays européens.

3.4 Indicateurs de qualité (IQ)

Les indicateurs de qualité (IQ) sont des « instruments de mesure » qui servent à surveiller et à évaluer la qualité des expertises médicales. Ils visent à attirer l'attention sur les domaines potentiellement problématiques qui nécessitent un examen approfondi. En 2023, six indicateurs de qualité ont été développés par la COQEM et publiés le 24 janvier 2024 sur le [site Internet de la COQEM](#) et dans un [article de CHSS](#).

Le groupe de travail « Indicateurs de qualité », composé de membres de la commission et du secrétariat spécialisé, a formulé plus de 30 propositions d'indicateurs possibles, les a discutées en détail et les a modifiées. Les critères suivants d'évaluation de la qualité ont été appliqués pour l'élaboration des indicateurs de qualité (procédure selon MacLean et al 2018, Reiter et al. 2008) : Importance (pertinence), influençabilité par les évaluateurs, scientificité, risques et mesurabilité. Après la présélection, 20 indicateurs ont été notés selon ces critères par les membres du groupe de travail. Les 10 indicateurs ayant obtenu les meilleures notes ont été retravaillés par le secrétariat spécialisé et mis à la disposition des membres de la commission. La COQEM a demandé que certains indicateurs de qualité soient formulés de manière encore plus précise et que les réactions ou les précisions des membres soient recueillies par une procédure écrite. Les indicateurs de qualité précisés ont été notés par tous les membres sur

la base des cinq critères. Sur la base de la moyenne de toutes les évaluations et d'un taux de concordance d'au moins 66%, comme dans la méthode Delphi, la commission a décidé de définir trois indicateurs de résultat et trois indicateurs de processus et de les publier avec une [recommandation sur Internet](#) et dans un [article](#).

3.5 Rapport PMEDA

En vertu de l'art. 7p al. 4 OPGA, la COQEM a demandé un échantillon aléatoire d'expertises bi- et polydisciplinaires réalisées par PMEDA SA à l'intention de l'assurance-invalidité au cours des années 2022/2023 et les a analysées sous l'angle des exigences de fond et de forme. En complément, plusieurs cas de plaintes en rapport avec les expertises de PMEDA SA ont été évalués. L'évaluation a montré que la grande majorité des expertises examinées présentaient de graves lacunes sur le plan de la forme et du contenu. Sur cette base, la COQEM a conclu à l'unanimité de recommander la cessation immédiate de l'attribution du mandat à PMEDA SA. Dans l'annexe 3 du rapport d'audit, la commission a formulé des critères d'examen pour l'évaluation des expertises encore en suspens de PMEDA SA dans les cas non clos.

3.6 Analyse des statistiques publiques des expertises de l'assurance invalidité (AI)

En Suisse, 11'293 expertises ont été mandatées en 2022. Parmi celles-ci, 4'357 étaient monodisciplinaires, 2'003 bidisciplinaires et 4'933 polydisciplinaires. Avec 43,7%, les expertises polydisciplinaires représentaient la plus grande part.

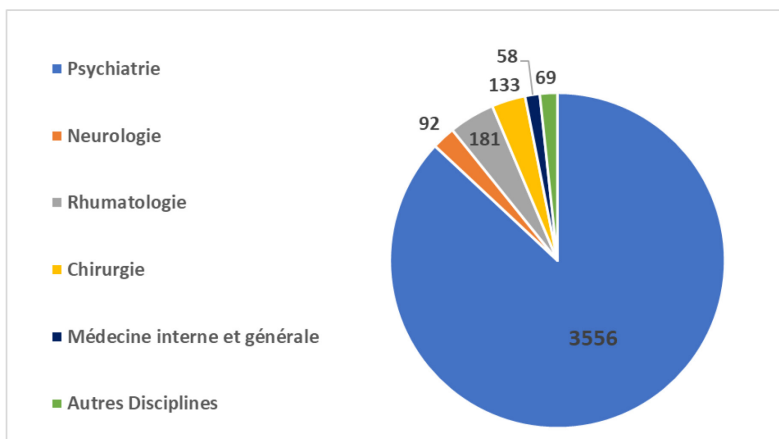
Aperçu de toutes les expertises demandées et reçues, CH 2022

	Expertises mandatées		Expertises reçues	
	Nombre	Parts en %	Nombre	Parts en %
Expertises monodisciplinaires	4'357	38.6%	4'089	37.5%
Expertises bidisciplinaires	2'003	17.7%	2'113	19.4%
Expertises polydisciplinaires	4'933	43.7%	4'711	43.2%
Total	11'293	100.0%	10'913	100.0%

L'analyse montre une énorme importance de la discipline de la psychiatrie dans l'établissement des expertises médicales. Pour les expertises monodisciplinaires, la part de la spécialité psychiatrique était de 87%, et pour les expertises polydisciplinaires avec spécialité psychiatrique - sur la base des premières données - même de > 90%².

² SuisseMED@P-Reporting 2021 : Accès sous : https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/iv/uebersichten/SuisseMEDAP%20-%20medizinische%20Gutachterstellen/suissemedap-2021-1.pdf.download.pdf/suissemedap-2021-1_FR.pdf

Expertises monodisciplinaires reçues par discipline, CH 2022

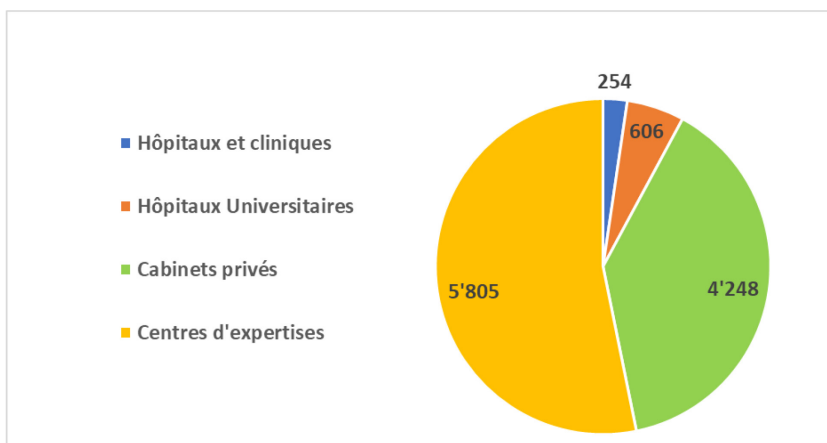


Pour l'analyse de la répartition des experts et des centres d'expertises par forme d'organisation, nous avons utilisé, outre les données de la statistique publique, l'attribution des experts respectifs à l'aide du registre des professions médicales ainsi que des recherches sur Internet pour les catégories hôpitaux et cliniques, hôpitaux universitaires, cabinets privés et centres d'expertises. Les deux premières institutions en particulier jouent un rôle important dans la formation et la formation continue pour l'expertise médicale et l'évaluation de l'incapacité de travail. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Toutes les expertises selon la forme d'organisation de l'expertise, CH 2022

	Expertises mandatées		Expertises reçues	
	Nombre d'expertises	Proportion en %	Nombre d'expertises	Proportion en %
Hôpitaux et cliniques	224	2.0%	254	2.3%
Hôpitaux universitaires	583	5.2%	606	5.6%
Cabinets privés	4'401	39.0%	4'248	38.9%
Centres d'expertise	6'085	53.9%	5'805	53.2%
Total	11'293	100.0%	10'913	100.0%

Expertises reçues par forme d'organisation, CH 2022



On constate que seul un faible pourcentage des expertises, à savoir 2%, a été rédigé par des médecins spécialistes travaillant dans des cliniques et des hôpitaux. De même, les hôpitaux universitaires ne sont responsables que de 5% des expertises, malgré leur grand potentiel de formation de base et de formation continue dans les domaines concernés. Comme l'OFAS n'a pas spécifié les domaines de spécialisation des expertises polydisciplinaires pour l'année 2022, la COQEM a dû limiter son analyse, en ce qui concerne les disciplines principales, aux expertises monodisciplinaires. Parmi les expertises monodisciplinaires, seules 4,61% sont des expertises psychiatriques réalisées dans des établissements de formation potentiels tels que les hôpitaux universitaires. La part des expertises orthopédiques dans les établissements de formation est la plus faible (3,23%), tandis que les expertises neurologiques représentent 16,85% et les expertises rhumatologiques 5,52%. Ces tendances doivent être interprétées et évaluées dans le contexte des défis et des exigences actuels du secteur de la santé. En particulier, la forte demande d'expertises psychiatriques et le manque de personnel dans ce domaine exigent des mesures ciblées pour augmenter l'attractivité et promouvoir la formation dans l'activité d'expertise. Le faible nombre d'expertises réalisées dans des établissements de formation pourrait à long terme aggraver la pénurie de personnel médical qualifié. Dans le domaine de l'expertise neurologique, le tableau est certes un peu plus positif, mais la situation globale concernant la formation de nouveaux experts reste préoccupante.

3.7 Formation initiale et continue des experts

La Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales a décidé de lancer un [projet de recherche](#) sur la formation initiale et continue des médecins et a lancé un appel d'offres en juin 2023. L'étude est actuellement menée par la société Interface Politikstudien Forschung Beratung et devrait être finalisée en novembre 2024.

4 Calendrier et contacts

4.1 Séances de la commission

Date	Activités
18.1.2023	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation d'applications d'IA dans l'élaboration des expertises.• Etat d'avancement du projet de procédure d'évaluation par les pairs, y compris le concept de l'étude pilote ainsi que l'utilisation de la procédure par les SMR.• Données des expertises selon l'art. 57 al. 1 n, LAI, art. 41b, al. 1 d RAI : analyse des données cantonales des grands cantons le 01.03.2023.
19.4.2023	<ul style="list-style-type: none">• Discussion du rapport du professeur Muschalla sur l'enquête auprès des assurés.• Rapport du groupe de travail « Indicateurs de qualité », discussion des différents indicateurs en séance plénière et définition de la suite de la procédure.• Rapport du groupe de travail « Qualité structurelle » : préparation de l'appel d'offres pour une étude sur la formation postgraduée et continue.• Discussion des évaluations de la statistique cantonale des expertises présentées par le service spécialisé, avec des indications sur le fait que manifestement très peu d'expertises sont réalisées dans des institutions de formation, ce qui fait craindre des répercussions négatives sur les exigences de la relève.
24.5.2023	<ul style="list-style-type: none">• Enquête auprès des assurés sur le déroulement de l'expertise avec présentation de la procédure correspondante à la SUVA. Il a été décidé que l'enquête dans le domaine de l'expertise AI devait combiner les éléments de l'enquête de la SUVA avec les questions du questionnaire bâlois sur l'équité. Un groupe de travail de la commission a été chargé de clarifier les détails.• Une proposition d'appel d'offres pour un projet de recherche sur la formation initiale et continue a été approuvée et le budget de l'étude a été fixé.• Discussion des différents indicateurs de qualité ainsi que des recoupements avec la procédure d'évaluation par les pairs et le questionnaire sur l'équité qui a été adopté.
21.6.2023	<ul style="list-style-type: none">• Discussion concernant PMEDA SA avec la décision de la COQEM d'analyser un échantillon aléatoire d'avis PMEDA de 2022.• Six indicateurs de qualité, trois sur la qualité des processus et trois sur la qualité du contenu ont été adoptés par la commission, mais ne seront publiés qu'à l'automne.• En ce qui concerne l'utilisation de l'IA lors de l'élaboration de l'expertise, le professeur U. Kieser a été sollicité pour fournir l'expertise juridique correspondante.
20.9.2023	<ul style="list-style-type: none">• Discussion de l'analyse de la qualité des expertises de PMEDA SA et décision de formuler et de publier une recommandation à ce sujet.• L'évaluation de la statistique nationale des expertises a été discutée, notamment les différences considérables dans la pratique entre les régions linguistiques et les SMR, la faible proportion d'expertises réalisées dans les institutions de formation, en particulier dans les hôpitaux universitaires.• Décision de la commission sur la publication d'indicateurs de qualité.
25.10.2023	<ul style="list-style-type: none">• Discussion du rapport de révision de PMEDA AG et de sa publication.• Présentation du rapport préliminaire sur l'étude d'évaluation par les pairs et décision de la commission de modifier certaines questions en ce qui concerne les indicateurs de qualité.• Enquête auprès des assurés : La COQEM attend les clarifications relatives à la protection des données dans le cadre d'une éventuelle enquête en ligne. Il n'est pas certain que les solutions informatiques disponibles répondent aux exigences de la nouvelle LPD. On attend donc la réponse du préposé à la protection des données/du service juridique.

4.2 Autres séances

- Le groupe de travail « Qualité structurelle » a tenu trois réunions (07.02.2023, 08.03.2023 et 17.03.2023) et a proposé à la commission de mener un projet de recherche sur la formation initiale et continue des médecins en matière d'évaluation et d'expertise de la capacité de travail.
- Le groupe de travail « Indicateurs de qualité » s'est réuni deux fois en 2023 (03.02.2023 et 06.03.2023). Suite aux travaux de ce groupe de travail en 2022-2023, 10 indicateurs de qualité potentiels ont été développés et soumis à la commission pour discussion et concertation.
- Le groupe de travail sur l'enquête auprès des assurés a tenu une réunion en ligne le 16 juin 2023 et a remanié la recommandation sur les plans linguistique et du contenu, qui a été publiée sur Internet le 29 août dans les trois langues.
- Le groupe d'accompagnement de l'étude sur la formation initiale et continue a tenu deux réunions en ligne (23.10.2023 et 21.11.2023) et a discuté des modifications de l'offre d'Interface, permettant ainsi la signature du contrat de l'offre révisée le 5 décembre 2023.

5 Prises de position, publications et recommandations

5.1 Recommandations

1) Enquête sur le vécu de la situation d'expertise

La Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) veut se faire une idée fiable de la manière dont les assurés vivent leur expertise médicale en procédant à des enquêtes systématiques. La COQEM veut en déduire les mesures à prendre en matière de formation et d'assurance qualité, afin de pouvoir formuler des recommandations et discuter d'améliorations avec les différents experts et services d'expertise. Une étude scientifique commandée par la COQEM sert de base aux enquêtes.

2) Fin de l'attribution du mandat au Centre d'expertises PMEDA SA

La COQEM a recommandé de mettre fin à l'attribution d'expertises bi- et polydisciplinaires au Centre d'expertises PMEDA SA. Se fondant sur l'art. 7p, ch. 4 OPGA, la COQEM a demandé un échantillon aléatoire d'expertises bi- et polydisciplinaires réalisées par PMEDA SA à l'intention de l'assurance-invalidité au cours des années 2022/2023 et les a analysées sous l'angle des exigences de fond et de forme. En outre, plusieurs cas de plaintes en rapport avec les expertises de PMEDA SA ont été évalués. L'évaluation a montré que la grande majorité des expertises examinées présentaient de graves lacunes sur le plan de la forme et du contenu. Sur cette base, la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales, composée de représentants du corps médical, de la neuropsychologie, des assurances sociales, des organisations de patients et de personnes handicapées, de la science, des bureaux d'expertises ainsi que de la formation en médecine des assurances, a conclu à l'unanimité qu'il fallait recommander la fin immédiate du mandat confié à PMEDA SA.

3) Les indicateurs de qualité

Les indicateurs de qualité ont été publiés en janvier 2024, à la fois dans la [CHSS](#) et sur le [site Internet de la COQEM](#).

5.2 Publications

- Schleifer, R., & Liebreuz, M. (2023). Présentation de la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM). *Therapeutische Umschau*, 80(2), 85-88
<https://doi.org/10.1024/0040-5930/a001415>
- Braun, M. et. al. [Swiss Peer Review Procedure \(PRP-CH\). Conference Paper](#), congrès EUMASS, Strasbourg, 9/2023

- [Expertises médicales : des indicateurs pour mesurer la qualité - Sécurité sociale CHSS](#)
- [Muschalla B. et al. \(2023\)](#) Utilité des enquêtes auprès des sujets pour l'assurance qualité dans les expertises médicales (d'assurance) et en particulier en ce qui concerne l'équité ou la satisfaction avec le déroulement de l'expertise. Expertise sur mandat de la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM).
- COQEM (2023). Rapport d'examen des expertises PMEDA SA des années 2022/2023 [en allemand](#).
- Kieser U. (2023). Rapport d'expertise à la demande de la Commission fédérale pour l'assurance qualité dans le domaine de l'expertise médicale COQEM sur les questions concernant l'importance de l'intelligence artificielle (IA) dans l'élaboration des expertises médicales de Prof. Dr. iur. Ueli Kieser, Zürich. Publié sur le [site internet de la COQEM](#).

5.3 Présentation de la COQEM lors de journées et d'événements externes

- [Braun M., Schleifer R. et al. "Peer Review Procedure \(CH\)" EUMASS 2023 \(Kongress der European Union of Medicine in Assurance and Social Security, 28-30 septembre 2023, à Strasbourg\)](#)
- Schleifer R., Braun M. : "Workshop sur l'assurance qualité dans l'expertise médicale/psychiatrique" au congrès de la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie le 8 septembre 2023 à Berne.
- Liebrez, M. : exposé " Etat des travaux et des planifications de la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales " au colloque annuel de la SSPP du 13.01.2023.
- Liebrez, M. : exposé " Nouveautés de la CIM-11 et travail de la COQEM - une présentation en deux rôles " au tribunal des assurances sociales du canton de Zurich du 03.10.2023 (formation continue interne)

6 Rapport financier

Dépenses exercice 2023	2023 Budget	2023 Eff.
Recherche et évaluation	482 000.00	
Mandat de recherche externe « Expérience d'équité des personnes assurées »*	10 000.00	10 000.00
Contrat de mandat externe « Projet d'évaluation par les pairs »*	10 000.00	1 625.00
Étude pilote d'évaluation par les pairs*	62 720.00	56 275.00
Charges opérationnelles		
Honoraires de la commission	30 100.00	44 097.50
Charges de personnel du secrétariat spécialisé	720 100.00	567 385.85
Autres charges opérationnelles	20 000.00	18 714.45
TOTAL	1 252 200.00	698 097.80

*En 2023, différents mandats de recherche ont été attribués. Ce montant tient compte des projets de recherche déjà planifiés ou en cours.

Perspectives exercice 2024	2024 Budget	2024 Plan
Recherche et évaluation	433 500.00	
Recherche sur l'IA		18 636.00
Étude sur la formation postgrade et continue		110 000.00
Etude pilote d'évaluation par les pairs		150 000.00
Mandats de conseil médical		120 000.00
Enquête sur les situations d'expertises		30 000.00
Charges opérationnelles		
Honoraires de la commission	29 600.00	44 600.00
Charges de personnel du secrétariat	720 100.00	528 888.00
Autres charges opérationnelles	20 000.00	20 000.00
TOTAL	1 203 200.00	1 022 124.00

7 Conclusion et perspectives pour l'année 2024

Pour l'année 2024, la COQEM prévoit de réaliser une enquête auprès des assurés sur la situation en matière d'évaluation ainsi que d'acquérir et de former des pairs évaluateurs qualifiés pour les futures évaluations d'expertises, dans le cadre d'une assurance qualité globale. Il est également souhaitable que les services médicaux régionaux de l'AI utilisent une version courte de la procédure d'évaluation par les pairs pour assurer la qualité au cas par cas. Les résultats de l'étude mandatée sur la formation médicale continue, qui seront disponibles à l'automne 2024, serviront de base à des recommandations dans ce domaine important. En outre, un monitoring basé sur la statistique publique des expertises permettra à la commission d'observer les évolutions importantes et de formuler des recommandations le cas échéant.